

# Pour la libération de Güler Zere !

Voici plusieurs mois, chaque semaine, un rassemblement de soutien à Güler Zere se tient à Bruxelles comme dans plusieurs autres villes ...



## Qui est Güler Zere ?

Güler Zere est membre d'une organisation de la gauche révolutionnaire de Turquie, le DHKP-C. D'origine kurde, âgée de 37 ans, elle a été capturée en 1995 lors d'une opération de ratissage de l'armée visant la guérilla du DHKP-C dans les montagnes du Dersim, et condamnée par la Cour de sûreté de l'Etat (DGM) de Malatya à perpétuité en tant que membre du DHKP-C. Güler Zere est détenue depuis 14 ans.

En 2008, après un transfert de la prison d'Elbistan à l'hôpital Balcali de l'Université de Cukurova à Adana, les médecins détectent une tumeur cancéreuse maligne se propageant dans sa bouche et sa tête. Elle subit alors deux opérations dont une ablation partielle du palais, remplacé par une prothèse. Cela dit, trop de temps passe entre le dépistage et les soins, une situation qui met en péril la vie de Güler Zere. Son incarcération constitue l'unique raison de cette perte de temps. Il y règne en effet une bureaucratie et des conditions de vie qui freinent gravement ses traitements. L'état de

santé de Güler Zere nécessite qu'elle soit maintenue dans un environnement stérile. La prison n'est certainement pas un endroit approprié. Qui plus est, Güler Zere n'a le droit qu'à 15 minutes de visite de sa famille par semaine, moyennant l'accord du procureur. Alors que les chances de survie lorsque l'on est atteint d'un cancer sont faibles dans des conditions normales, il n'est pas difficile d'imaginer combien elles sont minimes en prison. Quand on sait qu'en moyenne, en Turquie, deux détenus perdent la vie en prison chaque mois, on peut croire que la fin de Güler Zere sera la même que celle de ces détenus.

Laisser Güler Zere dans ces conditions signifierait la livrer à une mort certaine. Ses avocats, sa famille et ses amis appuyés par plusieurs dizaines d'ONG turques, demandent aux autorités sa mise en liberté conditionnelle afin qu'elle puisse bénéficier d'un traitement dans de meilleures conditions sanitaires, en application de la loi turque qui prévoit la libération conditionnelle des prisonniers gravement malades.

**Comité des Libertés : [comitedeslibertes@gmail.com](mailto:comitedeslibertes@gmail.com)**



**Secours Rouge : [www.secoursrouge.org](http://www.secoursrouge.org) ; [srapapc@gmail.com](mailto:srapapc@gmail.com)**